



FEUILLE OFFICIELLE

DES
ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES:*payable d'avance.*

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

Les annonces doivent être remises, au plus tard, le mardi soir à deux heures.

CALENDRIER

Jeudi 16. FÊTE-DIEU.	
V. 17. S. Avit.	L. 20. S. Silvère. D. Q.
S. 18. S. Marine.	M. 21. S. Leufroi.
D. 19. S. Gervais.	M. 22. S. Paulin.

PRIX DE L'ABONNEMENT:*payable d'avance.*

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser au Chef de l'Imprimerie du Gouvernement.

PARTIE OFFICIELLE**Gouvernement colonial.**

ARRÈTÉ qui autorise pour 1870 la loterie annuelle de l'ouvrage Saint-Vincent.

Saint-Pierre, le 11 juin 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu la demande de M^{me} la Supérieure principale des dames de Saint-Joseph de Cluny, tendant à obtenir l'autorisation de mettre en loterie les objets provenant du travail des orphelines de l'ouvrage Saint-Vincent et des dons recueillis de la bienfaisance publique;

Considérant que le produit de cette loterie est destiné d'une manière exclusive à subvenir aux frais d'entretien de cet établissement

Sur la proposition de l'Ordonnateur :

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1^{er}. M^{me} la Supérieure principale des dames de Saint-Joseph de Cluny à Saint-Pierre, est autorisée à faire une loterie des objets provenant soit du travail des enfants de l'ouvrage Saint-Vincent, soit des dons qu'elle est autorisée à recevoir dans ce but.

Art. 2. Le tirage aura lieu à l'ouvrage dans le courant de la présente année, sous les auspices de l'Ordonnateur, remplissant les fonctions de maire à Saint-Pierre.

Art. 3. Le prix du billet est fixé à 0 fr. 25 c.

Art. 4. Le produit de cette loterie sera, déduction faite des frais qu'elle aura pu occasionner, exclusivement affecté aux besoins de l'ouvrage Saint-Vincent et versé, immédiatement après le tirage, dans la caisse de l'établissement.

Art. 5. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, inséré à la *Feuille officielle* et au *Bulletin des actes administratifs* de la colonie, et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 11 juin 1870.

V. CRENN.

Par le Commandant :

L'Ordonnateur,

A. LE CLOS.

ARRÈTÉ portant émission de traites en remboursement d'avances au service marine.

Saint-Pierre, le 11 juin 1870.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu l'ordonnance du 13 mai 1838 ;

Vu l'arrêté du 2 avril 1868 ;

Attendu qu'il résulte du bordereau récapitulatif des mandats payés pendant le mois de mai 1870, que la caisse coloniale a avancé au service marine, pour le compte de l'exercice 1870, une somme de *vingt-deux mille neuf cent soixante-cinq francs trente-six centimes*, qu'il est nécessaire de lui rembourser ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur :

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÉTONS :

Article 1^{er}. Le Trésorier-Paye de la colonie est autorisé à tirer pour le compte de l'Agent comptable des traites de la marine, sur le Caissier central du Trésor public, à Paris, des traites à 30 jours de vue jusqu'à concurrence de la somme de *vingt-deux mille neuf cent soixante-cinq francs trente-six centimes*, à laquelle s'élèvent les dépenses effectuées pour le service marine pendant le mois de mai 1870, au compte de l'exercice 1870, et qui se répartissent de la manière suivante; savoir :

Chapitre 4	16,997 fr. 40
— 5	3,727 36
— 7	29 10
— 9	829 45
— 10	199 87
— 11	931 20
— 18	250 98
Total.	22,965 fr. 36

Art. 2. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré partout où besoin sera, et déposé au Contrôle colonial.

Saint-Pierre, le 11 juin 1870.

V. CRENN.

Par le Commandant :

L'Ordonnateur,

A. LE CLOS.

FEUILLET**PLURALITÉ DES MONDES⁽¹⁾**

III

(Suite.)

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les différents astres individuellement morts, solidifiés, n'en resteront pas moins agrégés encore longtemps, jusqu'à la séparation au moins partielle du groupe siéral auquel nous appartenons, absolument comme de la matière terrestre morte subsiste jusqu'à ce qu'elle s'en aille en poussière (2) à la longue. Les astres solidifiés se fendilleront, leur masse se séparera, et, vrais matériaux de démolition, les parties de ce grand tout s'échelonneront le long de l'orbite, formeront vraisemblablement un anneau d'astéroïdes comme ceux que nous observons en ce moment autour de la Terre. Il est, en effet, très-probable que les astéroïdes ne sont que les restes d'un ancien monde, des ruines qui nous représentent la phase dernière de l'évolution des astres.

Le Soleil, au contraire, nous offre l'image exacte de ce que sont les astres à leur naissance. Si l'on

veut bien remarquer que la Terre, qui n'est comme lui qu'une partie de la nébuleuse primitive, qu'un échantillon qu'il nous est permis d'examiner à notre aise, est à peine solidifiée sur quelques kilomètres d'épaisseur, on aura peu de peine à se convaincre que le Soleil, 355,000 fois plus massif que notre globe, soit bien loin d'être solidifié, peut-être même loin d'être déjà liquéfié.

Toutes les découvertes astronomiques modernes confirment ces déductions théoriques. On s'accorde à considérer le Soleil comme une sphère gazeuse portée à une température de plusieurs milliers de degrés centigrades, dont les parties superficielles, rafroidies par la basse température de l'espace, se combinent seules chimiquement et commencent à s'agréger. On ne saurait donc y placer des habitants. Un organisme, encore une fois, exige l'assemblage d'éléments solides, liquides, gazeux, en continual état de réaction ; or, le Soleil ne possède encore qu'un seul de ces éléments nécessaires ; ses organismes sont en voie d'élaboration.

Le premier astre projeté dans l'espace, en allant du centre à la périphérie, c'est Mercure. Sa masse est 0,175 ; sa densité est 7, la plus grande ; il a pour pesanteur près de 6, plus forte que celle de la Terre. La chaleur solaire y est représentée par 7 environ, celle de la Terre étant 1.

Petite masse, grande densité : c'est évidemment un des astres les plus avancés dans son évolution ; sa surface solidifiée doit avoir une épaisseur déjà considérable. La matière s'y est condensée plus vite qu'ailleurs. Les combinaisons moléculaires, faites rapidement, doivent y être moins nombreuses que dans les autres astres.

Quant aux organismes, ils doivent exister depuis longtemps sur Mercure ; ils sont sans doute d'un ordre inférieur à ceux de la Terre, car la variété des impressions dépend de la variété des organes qui les transmettent, et les organes sont d'autant plus délicats qu'ils sont eux-mêmes formés de groupements moléculaires plus complexes : sur Mercure, les groupements de la matière sont, selon toute probabilité, moins compliqués que sur Terre.

L'âge relatif de Mercure est certainement assez grand pour que l'espèce homologue de l'homme ait dû déjà exister sur cette planète. Elle doit être maintenant habitée par les homologues de l'espèce humaine destinée à nous remplacer sur Terre. Il n'y a pas de raisons, en effet, pour refuser d'admettre que toutes les espèces se remplacent parallèlement dans chaque astre, selon les conditions biologiques qui se succèdent. Par conséquent, dans tout astre en avance, s'il était possible de creuser un puits à travers la série des terrains qui le composent, on retrouverait la série des êtres qui ont existé à sa surface, et de plus l'espèce qui a son pendant et même son analogue sur l'astre en retard. De même sur tout astre en retard, la seconde ferait découvrir le passé de l'astre en avance : toujours question de phase et d'évolution.

Ceux qui professent que les conditions de vie sont distinctes sur chaque astre ne manqueront pas d'objecter que la pesanteur, par exemple, si variable sur chaque planète, entraîne par cela même une constitution par suite essentiellement différente. Ainsi, sur le soleil, un homme constitué comme nous, au lieu de peser 70 kilogrammes, pèserait 2,000 kilogrammes. Il résulte de là que, s'il tombait, il n'au-

(1) Voir les nos 1, 3 4 et 23 de la *Feuille officielle*.

(2) Voir *Un Habitant de la planète Mars*, par Henri de Parville.



Par décision du Commandant en date du 9 juin 1870, M. Labordé (Alfred), bachelier ès-lettres, a été commissionné en qualité d'écrivain auxiliaire de la marine, pour être employé dans les bureaux de l'Administration de la colonie.

Par décision du Commandant prise en conseil d'administration, dans la séance du 31 mai dernier, la liste des notables a été arrêtée ainsi qu'il suit, pour l'année 1870 :

Saint-Pierre.

MM.	MM.
Alizon.	Jourdan (Louis).
Benâtre.	Ledret (Eugène).
Birose.	Leconte (Ferdinand).
Brindejonec.	Lemaître (Amand).
Clément (Joseph).	Le Charpentier (H.).
Cormier (Onéz.), père.	Lechartier (Olivier).
Cordon (Victor).	Levilly (Emile).
Coste (Henri).	Lefrançois.
Coste (Léonie).	Littayé père.
Coste (Emile).	Lebel.
Detcheverry (Auguste).	Leban.
Duchesne (Joseph).	Mazier.
Durieux (Joseph).	Paturel (André), fils.
Dagord (Thomas).	Pépin (François).
Desnouée (David).	Pépin (Pierre).
Dupont.	Pichot.
Fréchon (Constantin).	Prima.
Fréchon (Léon).	Picard.
Folquet (Joseph).	Pascal.
Gautier (Emmanuel).	Salomon.
Greslé.	Talvande.
Hamel, père.	Vidard.
Halot.	Vigneau (Alex.), fils.
Humbert (Joseph).	Vincent.

Miquelon.

MM.	MM.
Delamare.	Gélos.
Briand (Victor).	Mouton (Désiré).
Cormier (Charles).	

PARTIE NON OFFICIELLE

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE.

Marins. — Naufrage. — Salaires. — Conduite et rapatriement. — Décret du 7 avril 1860.

Les marins composant l'équipage d'un navire naufragé n'ont, sans doute, droit à aucun salaire pour le voyage dans lequel le navire a

rait jamais assez de force pour se relever lui-même. On trouve ce raisonnement naïf dans beaucoup d'ouvrages.

C'est oublier trop vite les notions rigoureuses introduites dans la science par les recherches sur l'équivalent mécanique de la chaleur. La force musculaire, la vie elle-même, nous l'avons démontré ailleurs, dépendent essentiellement de la force d'agrégation de la matière sur l'astre considéré, et cette force d'agrégation est proportionnelle à la pesanteur elle-même. La proportionnalité subsiste en tout. Si le poids est plus grand, la force musculaire croît en conséquence. L'objection est sans valeur. Est-ce que l'on a jamais songé à prétendre qu'un enfant, incapable de porter 70 kilogrammes, ne pourrait pas se soulever lui-même lorsqu'il serait devenu homme?

Les forces biologiques augmentent avec l'accroissement de travail intérieur accompli par un organisme pour suffire à sa nutrition. On pourrait même, en partant de données sur lesquelles nous ne pouvons insister ici, montrer qu'il est une phase particulière pour chaque astre où les forces biologiques atteignent un véritable maximum: c'est la période des animaux à grande taille, que nous avons dépassée déjà sur la Terre, celle des ichthiosaures, des plésiosaures, etc. Cette période des animaux gigantesques doit se présenter quand le milieu est devenu convenable sur tous les astres.

Après Mercure vient Vénus. C'est, sans contredit, la planète qui se rapproche le plus de la Terre par toutes ses conditions physiques. Même forme de la matière, mêmes habitants, un peu en avance sur nous. Et en effet, comparez ses éléments d'évolution avec ceux de notre globe:

peri, mais cette disposition assez rigoureuse de l'article 258 (Code de commerce) ne doit pas être étendue; il convient, au contraire, qu'elle soit restreinte dans ses termes stricts, c'est-à-dire que par le *dernier voyage*, il faut entendre seulement la *traversée* du point où le navire est parti au point où il serait arrivé s'il n'eût pas fait naufrage. En conséquence, les marins ont privilégié, non-seulement pour tous leurs loyers, même ceux du dernier voyage sur le *sauvé*, aux termes de l'article 259, mais pour tous leurs loyers, leurs frais de conduite et de rapatriement sur tous les frets réalisés dans des *voyages, escales ou traversées antérieures*, et, ces loyers ou gages leur sont dus pour les *traversées même faites sur leest ou gratis de fret*, les combinaisons de l'armateur dans l'emploi ou la direction du navire ne concernant pas l'équipage, tenu seulement de conduire ce navire à bon port.

L'armateur qui enrôle des matelots *inscrits* ne s'engage pas seulement envers eux, mais directement envers l'Etat, pour ce qui concerne l'obligation de fournir aux marins la conduite et le rapatriement.

Lorsque les marchandises sauvées, le fret et le produit du navire ne suffisent qu'à payer les loyers du dernier voyage, c'est d'abord et avant tout à l'acquit desdits loyers qu'il convient de les employer.

En pareil cas, l'armateur ne peut (en se soumettant même à *parfaire ensuite* ce qui manquerait), exiger que l'équipage précompte *d'abord sur le sauvé* les frais de conduite et de rapatriement. Le privilégié pour les loyers du dernier voyage ne devant plus ainsi trouver d'aliment, une pareille imputation doit être prescrite comme une violation manifeste de l'article 259 (Code de commerce).

D'ailleurs, le privilégié pour les frais de rapatriement et conduite ainsi que pour tous les loyers antérieurs au dernier voyage ne se borne pas aux valeurs sauvées, mais s'étend sur les frets acquis antérieurement.

Ainsi jugé par le tribunal de commerce du Havre, le 12 avril 1870 (présidence de M. E. Lecoq), dans un procès d' l'Administration de la Marine contre Peulvè Petitdidier et Cie. Le dispositif de ce jugement s'explique en ces termes :

Le Tribunal, statuant en premier ressort, sans avoir égard à la demande incidente de l'administration de la marine, pour laquelle elle est déclarée non recevable,

Juge les offres de Peulvè Petitdidier et Cie insuffisantes; les condamne, en leur qualité de propriétaires ou armateurs du navire trois-mâts *Alma*, à payer à l'administration de la

Masse	Volume en myriamèt. cub.	Densité	Durée de rotation.	Pesanteur.
La Terre. 1,000	1,068,063,240	5,5	23 h. 56m.	4,90
Vénus...	885	1,034,348,528	5,1	23 23 4,65

Voici les résultats de l'analyse. Ils sont confirmés de tous points par l'observation. On découvre en effet, dans Vénus, des montagnes, une atmosphère à peu près aussi peu dense que la nôtre, des vents alisés comme dans nos régions équatoriales. Ses habitants doivent nous ressembler beaucoup. Les organismes ont dû s'y développer comme sur terre et parallèlement. Même faune, même flore. Nées et vivant en même temps, Vénus et la Terre mourront en même temps. La Terre est, par ordre de succession, le troisième astre de la série. Nous avons de bonnes raisons pour savoir que son évolution s'avance. La déperdition de calorique s'effectue bien lentement toutefois, les matières ignées du centre sont abritées par l'écorce solide. On professe que la terre n'a pas perdu sensiblement de chaleur depuis cette seconde dans la durée des âges que l'homme appelle pompeusement les temps historiques.

Pour la première fois, nous rencontrons ici un satellite: la Lune! La Terre fut pour la Lune ce que le Soleil est maintenant pour la Terre. A l'origine, la Terre fut le Soleil de la Lune, et la Lune une petite planète éclairée par ce soleil secondaire. Depuis, la petite planète a vécu; elle a traversé presque toutes les phases de son existence.

La lune est vieille; sa masse est 1/80 de celle de la Terre. Elle a donc vécu à peu près 80 fois plus vite que notre globe. Elle doit être très-refroidie et solidifiée en grande partie.

Ici doit se placer une observation qui a son mi-

marine, dès-noms et qualités qu'elle agit, la somme de 9,659 fr. 54, suivant compte signifié, avec les intérêts de droit à compter du 7 novembre 1868, jour de la première demande en justice, le tout par privilégié sur le navire *Alma*, ou ses débris, son fret des marchandises à bord et son fret de passagers, et l'ensemble des frets gagnés dans les traversées heureusement accomplies depuis que ledit navire a quitté son port d'armement; les condamne, en outre, aux dépens; ordonne l'exécution provisoire du présent, nonobstant appel sans caution.

INCENDIE DE LA RIZERIE DU HAVRE.

Un violent incendie a éclaté ce matin à l'Eure, et a détruit l'un des principaux établissements industriels de notre ville.

Le feu s'est déclaré vers cinq heures et demie dans la rizerie et minoterie de M. A. Langer, située à l'angle de la rue des Raffineries et de celle de la Vallée-Prolongée, et a complètement détruit cette usine dont la renommée est européenne; elle avait mérité à l'exposition universelle de Paris, une médaille d'or unique, et à l'exposition internationale du Havre un diplôme d'honneur; c'était le principal établissement de ce genre qui existait en Europe.

Il se composait d'un vaste bâtiment en forme de rectangle, avec cour intérieure, et dont un seul côté, donnant au sud, sur la campagne, n'était pas bâti; ses autres côtés mesuraient, sur la rue des Raffineries, à l'est, une longueur d'environ 70 mètres; sur la rue de la Vallée prolongée, au nord, au moins 80 mètres, et enfin, en retour d'équerre sur la rue de la Vallée, 50 mètres, à peu près, le tout élevé à la hauteur d'un troisième étage. Dans la partie Est se trouvait plus spécialement établie la minoterie, et, donnant dans la cour, la machine à vapeur, d'une force de 25 chevaux. Les meules, au nombre de dix paires, étaient placées dans un appartement sur la rue des Raffineries. A l'angle des deux rues étaient le domicile personnel du directeur de l'usine, ainsi que ses bureaux. Sur la rue de la Vallée prolongée était établie la rizerie, l'étage supérieur étant occupé par les tamis, etc; enfin, l'aile ouest était également réservée à des magasins de riz en sac et à la cheminée de la machine à vapeur.

Ce matin, à la première heure, le directeur de l'usine s'aperçut que le feu venait d'éclater dans l'un des appartements de l'aile nord servant à la manutention du riz; un courageux ouvrier qui se trouvait avec lui, voulut péné-

trance, et qui concerne le meilleur indice peut-être que nous ayons à notre disposition pour fixer l'âge d'un astre; nous voulons parler de l'atmosphère.

Qu'est-ce que l'atmosphère d'une planète? Il est clair qu'au moment de la solidification, les vapeurs les plus tenues s'élèvent au-dessus de ce plafond qui ne se forme que dans la couche dont la densité peut le supporter, et là où les matériaux peuvent se combiner chimiquement. L'atmosphère, d'abord complexe, s'épure peu à peu, au fur et à mesure du travail de condensation, et ne conserve plus à la longue que la matière dont la fixation est la plus difficile. Toute atmosphère est destinée à disparaître. Conclusion: tout astre jeune possède une atmosphère très-complexe et très-dense. Tout astre vieux n'en doit plus conserver que des traces.

On remarquera que l'atmosphère elle-même suit ainsi l'évolution sidérale et s'approprie successivement au développement de la vie organique. C'est un point important de l'harmonie merveilleuse qui préside à la transformation de la matière dans l'univers entier.

Il ne faut donc pas s'étonner de rencontrer sur Vénus et sur Terre une atmosphère peu dense et peu complexe, et de n'en plus trouver au contraire dans la Lune. Les observations les plus récentes n'indiquent aucune trace d'atmosphère dans notre satellite. Un calcul approximatif, dans le détail duquel nous ne pouvons entrer, tend à nous faire supposer que la densité de l'atmosphère lunaire correspond à celle de l'air qui reste dans nos machines pneumatiques; tout gaz lunaire disparaîtra à la longue.

(La suite au proch. n°)

HENRI DE PARVILLE.



trer dans l'endroit où le feu semblait avoir pris naissance; mais déjà le fléau avait pris des proportions terribles et il dût reculer. Il était environ cinq heures trois quarts; on fit immédiatement prévenir les postes de secours avoisinants et on tenta, avec tous les faibles moyens dont on disposait, de comprimer l'incendie; mais on ne put y réussir.

Les ouvriers des usines voisines, et notamment de la raffinerie de sucre de M. Haentjens, arrivaient à leur travail, mais pour prévenir un plus grand désastre encore, le directeur de cet important établissement se vit obligé de les employer en grande partie à la propre conservation de son usine qui n'était séparée que par une douzaine de mètres, la largeur de la rue de la Vallée, du foyer de l'incendie.

D'un autre côté, on manquait d'eau par suite de l'éloignement des fontaines publiques, dont les plus rapprochées sont à 200 mètres au moins de l'établissement de M. Langer.

Les premières pompes accourues du poste du Pont-Rouge, au nombre de deux, de Graville-Sainte-Honorine, amenées par les pompiers volontaires de cette commune, de la caserne des Douanes, des Docks, des ateliers de l'Océan, de chez M. Dubost, des Magasins-Généraux, se virent réduites à une douloureuse impuissance. Alimenté par des matières très-combustibles et par la nature même de la construction, planchers en bois, et le voisinage des combles en charpente, le feu ne tarda pas à embraser le bâtiment tout entier.

Les usines plus voisines étaient forcément containtes à réserver pour elles-mêmes tous leurs moyens de préservation.

Telle était la situation; l'alarme fut donnée à sept heures du matin, à la caserne de la rue Caroline. Immédiatement un détachement muni de tous les agrès et engins nécessaires prit au pas de course, la direction du lieu du sinistre sous la conduite de M. Berné, capitaine, arrivé de voyage une heure auparavant et en moins de vingt minutes il apportait son concours à l'extinction du feu. A l'aide des tuyaux de jonctions dont est pourvu notre corps principal de pompiers, on put amener enfin l'eau désirée et attaquer résolument le feu. Après deux heures et demie d'énergiques efforts, avant dix heures, on en était maître. Dix pompes n'avaient cessé de manœuvrer pendant ce long espace de temps.

On avait réussi à préserver l'aile ouest ainsi qu'un petit magasin situé dans la cour vers le sud et la cheminée. Quant aux autres bâtiments, minoterie, rizerie, demeure du directeur, meules, machine à vapeur, tout était ravagé par l'incendie et complètement détruit. Une partie de magasin de sacs de riz située sous la rizerie, a pu cependant être préservée du feu, seulement grâce aux torrents d'eau dont on l'a inondée.

On a pu commencer seulement alors à organiser le sauvetage de quelques marchandises. A cet effet, le détachement de la douane, accouru des premiers sur le théâtre de l'incendie, a été remplacé vers dix heures et demie par un détachement de la troupe de ligne en tenue de corvée, obligamment mis à disposition par M. le commandant de place. Mais les plus grandes précautions ont dû être adoptées, les murs menaçant ruine de presque tous côtés, et l'un deux mêmes étant déjà, vers neuf heures et demie, écroulé du côté est, sur une longueur de près de 20 mètres et une hauteur de 12 mètres au moins, sans atteindre heureusement personne.

Le feu continue à couver sous les décombres et plusieurs pompes sont demeurées sur les lieux et doivent même y passer la nuit.

A la première alarme, les autorités de notre ville s'étaient rendues sur le lieu du sinistre, pour encourager par leur présence les travailleurs et organiser les secours; de ce nombre étaient M. de Bassoncourt, sous-préfet de l'arrondissement; M. Collard, adjoint au maire; M. le procureur impérial, M. le commandant

de place, qui a fait, avec le plus louable empressement tenir un second détachement de 40 hommes de troupe prêt en cas de besoin; M. Vidal, maire de Graville-Sainte-Honorine; M. Tourné, commissaire central, qui a présidé de sa personne à l'organisation du service de police; M. Denouette médecin-major de la compagnie des sapeurs-pompiers; M. Ville-neuve, commissaire de police de la section, etc.

On n'a jusqu'à présent à déplorer aucun accident de personnes; quant aux pertes, elles sont diversement estimées et peuvent atteindre, dit-on, au chiffre élevé d'un demi-million de francs. Elles consistent principalement en la destruction totale des bâtiments et du matériel industriel, ainsi que d'une certaine quantité de marchandises, M. Langer n'avait pas moins de 5,000 sacs de riz en ce moment, dans sa manutention.

Les papiers, ainsi qu'une portion du mobilier personnel du directeur de l'usine ont été sauvés, mais ce dernier est gravement endommagé.

La rizerie du Havre employait une quinzaine d'ouvriers, et, grâce à l'excellence de son outillage, était en mesure de livrer au commerce, par jour, 800 sacs de 75 kilogrammes de riz légèrement travaillé, et 450 sacs de 100 kilogrammes de riz ayant subi une manipulation complète.

Quant à la cause de l'incendie on ne saurait la fixer d'une manière certaine; cependant il est permis de l'attribuer à une cause toute étrangère aux opérations de la manipulation, l'appartement où le feu paraît avoir pris naissance n'ayant même pas de cheminées et les ouvriers de l'usine ne se servant que d'allumettes amorphes.

Il se peut qu'il soit dû à la présence d'allumettes chimiques placées par la malveillance dans les sacs de riz, au lieu même d'expédition; à plusieurs reprises déjà on avait constaté des actes coupables de cette nature, mais l'excès de précaution et d'attention des ouvriers était parvenu jusqu'ici à éviter l'effroyable sinistre que nous enregistrons aujourd'hui. On se rappelle que semblable méfait, introduction d'allumettes chimiques dans des balles de coton, a été constatée sur nos quais ou à bord des navires.

M. A. Langer était assuré aux compagnies *La Nationale*, *l'Union*, *Le Soleil* et *La Confiance*.

Le terrible accident dont nous avons été témoins a révélé la nécessité de deux mesures que nous croyons très-utiles, sinon indispensables:

D'abord l'établissement de fils télégraphiques reliant les points trop éloignés de notre ville qui a pris une extension justifiant amplement la dépense que cela coûterait, avec la caserne principale des pompiers; les secours arriveraient alors beaucoup plus vite; nous ne doutons pas que ce matin par exemple, la présence un peu plus tôt des pompiers casernés, surtout, avec les engins spéciaux dont ils sont pourvus, aurait pu utilement contribuer à réduire les proportions du fléau.

La nécessité pour les usines d'avoir des prises d'eau extérieures ou au moins des conduites extérieures donnant sur la voie publique, communiquant avec leurs alimentations principales afin que le feu ne viennent pas interdire d'une façon absolue la communication avec le seul moyen de secours propre à combattre efficacement l'incendie.

(*Courrier du Havre*).

ANNONCES HYDROGRAPHIQUES

AVIS AUX NAVIGATEURS

MANCHE (Entrée occidentale).

Bateau-télégraphe.

L'Amirauté anglaise donne avis que, vers le 1^{er} avril 1870, un navire-télégraphe sera

mouillé par les soins de l'*International Mid-Channel Telegraph Company*, devant l'entrée de la Manche, sur 99 à 106 mètres de fond, et par 49° 20' 30" N., 8° 37' 9" O.

Du bâtiment, on relèvera:

Le feu flottant de Bishop au N. 42° O., à 33 milles.
Le cap Land's End au ... N. 27° E., à 49 "
Le cap Lizard au N. 50° E., à 56 "
Le phare d'Ouessant au ... S. 43° E., à 70 "

Le navire sera peint en noir avec les mots TELEGRAPH SHIP en lettres blanches de chaque côté; il aura trois-mâts; en tête du grand mât, on hissera de jour un grand cône noir, et de nuit un feu élevé de 9 mètres au-dessus du niveau de la mer, et visible de 6 milles avec une atmosphère claire.

Pendant la nuit, on brûlera une amorce tous les quarts d'heure à bord du bateau, depuis une heure après le coucher du soleil jusqu'à une heure avant son lever.

En temps de brume, de jour ou de nuit, on tintera une cloche d'une façon continue pendant une demi-minute, tous les quarts d'heure, et pendant les six premiers mois, c'est-à-dire jusqu'au 1^{er} octobre 1870, on tirera un coup de canon tous les quarts d'heure, ensuite ce sera toutes les heures.

On se servira à bord du Code commercial universel des signaux, à l'exclusion de tous les autres Codes.

Relèvements vrais. Variation: 23° N. O. en 1860.

Voyez les cartes n° 1025, 1138, 1465, 2169, 2173, 2367, 2447, et l'instruction n° 449, page 5.

Le Chef du service des instructions,

A. LE GRAS.

BUREAU DE BIENFAISANCE DE MIQUELON.

AVIS D'ADJUDICATION.

Le 1^{er} juillet prochain à deux heures de relevée, il sera procédé à Miquelon, par les soins du bureau de bienfaisance de cette localité et dans le lieu ordinaire de ses réunions, à l'adjudication, au rabais, des fournitures et travaux ci-après :

80 barils de farine de froment; prix de base.....	35 fr. 00
100 barriques de charbon; prix de base de la barrique de 200 kil.	6 00
Construction d'un petit magasin à charbon, non établi; prix de base.....	615 57

S'adresser, pour plus amples renseignements, soit au bureau de bienfaisance à Miquelon, soit au détail des Approvisionnements à Saint-Pierre.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Marie-Fraser*, partant pour Sydney le jeudi 23 du courant, prendra une malle pour l'Europe et les États-Unis d'Amérique.

On recevra à la poste, le mercredi, jusqu'à 6 heures précises du soir, les lettres à affranchir au guichet du bureau.

Les lettres pourront être jetées dans la boîte supplémentaire de la rue Joinville, jusqu'à 8 heures 3/4, et dans la boîte du bureau de la poste, jusqu'à 9 heures précises.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCES.

9 juin. — Garat (Jeanne).	01
10 id. — Tuffery (Marie-Jeanne).	
12 id. — Sémy (Zélie-Constance).	11
14 id. — Irazoqui (Marie-Baptiste).	11

DÉCÈS.

42 juin. — Burel (Cyprien), marin, âgé de 40 ans, né à Sainte-Hélène (Seine-Inférieure).	01
14 juin. — Coquais (Lucien), marin, âgé de 38 ans, né à Sassetot-le-Mauconduit (Seine-Inférieure).	01



NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES	
PORT DE SAINT-PIERRE	
BÂTIMENTS DU COMMERCE.	
ENTRÉES.	VENANT DE
Junin.	Ile de Ré.
4. Fréna, c. Sauvage, sel.	Ile de Ré.
5. Malouine, c. Allée, sel.	Saint-Malo.
7. Elvina, c. Binie, sel et div. march.	Londres.
8. Hilda, c. Hervé, lest.	Sétauval.
10. Jeune-Charles, c. Paumier, sel.	Sétauval.
12. Mésange, c. Pincette, sel.	Saint-Martin.
— Eclair, c. Hullain, sel.	Iles d'Hyères.
13. Tambe-Candassamy, c. Hilly, sel.	Rochefort.
15. Raoul-et-Aurélie, c. Liétout, sel.	Bordeaux.
SORTIES	ALLANT A
Junin.	Bordeaux.
9. Aigle, c. Luce, avec 108,900 kil. morue verte, ch. par M. V. Lefrançois.	Martinique.
11. Charles-et-Marie, c. Philippe, avec 178,413 kil. morue sèche, ch. par la Cie Gte Transatlantique et P. Beau- temps.	Cette.
13. Alfred, c. Jaumel, avec 155,873 kil. morue verte, 12 litres d'huile de foie de morue, ch. par MM. Baillé et fils.	Bordeaux.
14. Berthe-Angèle, c. Gambert, avec 160,160 kil. morue verte, ch. par MM. Beust père et fils.	Guadeloupe.
— Augustine-Marie, c. Yvon, avec 98,096 kil. morue sèche, ch. par MM. Beust père et fils, Riottreau et fils et la Cie Gte Transatlantique.	Bordeaux.
15. Clotaire, c. Guillaume, avec 175,560 kil. morue verte, ch. par M. H. Coste.	Bordeaux.
— Éléonore, c. Lepeltier, avec 167,750 kil. morue sèche, ch. par la Cie Gte Transatlantique.	Bordeaux.
— Sirène, c. Degas, avec 106,985 kil. morue verte, ch. par MM. E. Levilly et Cie.	Bordeaux.
— Héloise, c. Jeanne, avec 99,275 kil. morue verte, ch. par MM. Riottreau et fils.	Bordeaux.
— Lucie, c. Videment, avec 219,840 kil. morue verte, ch. par MM. Comolet frères et les fils de l'aîné.	Cette.

Nos pêcheurs ne sont pas encore tous de retour; cependant ils ont été favorisés par le vent; la brise s'est maintenue les 10, 11 et 12 du S.-E. au S. et S.-S.-O.; aujourd'hui nous avons des vents de S.-O.; mais avec de la brume.

Les résultats de la pêche sont connus: quoique peu brillants, il sont encore meilleurs que ceux de l'année dernière à la même époque. Ainsi au 16 juin 1869, nos navires et goëlettes avaient apporté à Saint-Pierre.

Du Grand-Banc..... 1,134,000 morues.
Du Banquereau..... 482,000 "
Du Banc de Saint-Pierre.... 215,115 "

Soit en tout.... 1,831,115 morues.

faisant en poids environ 4,011,000 kilogrammes. Cette morue se vendait tant pour les goëlettes que pour navires, à Saint-Pierre de 16 à 18 fr., soit une moyenne de 17 francs pour le Grand-Banc et Banquereau et 15 fr. 50 pour petits bateaux du banc de Saint-Pierre.

C'était donc une valeur d'environ 1,112,000 francs pour les premiers et de 120,000 francs pour les petits bateaux soit environ 1,232,000 francs. Au 15 juin 1870, nous avons reçu:

Du Grand-Banc..... 1,105,000 morues.
Du Banquereau..... 2,148,000 "
Du Banc de Saint-Pierre.... 322,000 "

Soit en tout.... 2,577,000 "

soit en plus, sur l'année précédente, 746,885 morues. Il est vrai de dire qu'il existe une différence notable dans les poids du poisson et en faveur de 1869: la morue des bancs est plus petite, moins épaisse que celle pêchée l'année dernière.

Avec les mêmes quantités, si les dimensions du poisson eussent été les mêmes, nous aurions obtenu 5,000,000 kilogrammes; et nous ne pouvons en compter plus de 4,600,000, soit 400,000 kil. en moins.

Cependant nous avons là une augmentation sensible de 580,000 kilogrammes qu'il faut compter.

D'un autre côté, il y a eu hausse de prix: ce même poisson que nous eptions à 17 fr. et 15 fr. 50 pour 1869, est au minimum à 18 et 16 fr. en 1870 et représente une valeur minimum de environ 1,611,400 francs, soit à très-peu près 400,000 francs de plus qu'en 1869.

Si maintenant, nous considérons que le prix moyen du hareng a été notablement inférieur à celui payé l'année dernière, que le capelan s'est vendu à des prix extraordinairement bas, toutes ces circonstances réunies, nous portent à croire qu'il y a un mieux très-sensible dans les résultats de la pêche actuelle, comparés à ceux des dernières années.

Sur les bancs, nos pêcheurs ont aussi éprouvé bien moins de pertes: Le 15 juin 1869, on savait en effet que 31 chaloupes étaient perdues, 122 maillons de chaînes, 5 câbles, 27 ancre, 500 pièces de lignes environ. Trois bâtiments étaient rentrés l'un dématé, deux autres faisant eau: un quatrième avait dématé près d'Ouessant; et vingt hommes s'étaient noyés tant dans la traversée de venir, que sur les bancs: Aujourd'hui, on connaît la perte de 18 chaloupes, 90 maillons de chaînes, 1 câble, 220 brasses de touée à divers navires, 22 ancre, 380 pièces de ligne, et de trois hommes: tel est le bilan de 1870, au moins jusqu'à présent.

Maintenant quelle est notre part dans cette pêche: Toute la morue du banc de Saint-Pierre, sauf environ 12,000 a été pêchée par les petits bateaux sur le Banquereau: les goëlettes armées dans la localité, en ont pris 720,000. Enfin sur le Grand-Banc, nous pouvons en revendiquer environ 117,000. Ce qui fixe à 1,148,000 le chiffre fourni par les armements faits à Saint-Pierre, soit environ 44 1/2 % du produit total.

Pour terminer notre bulletin nous dirons que la petite pêche est jusqu'à ce jour très-favorisée: les résultats obtenus dépassent ceux de l'année dernière, dans une proportion plus considérable que celle que nous avons signalée pour la pêche des bancs. Les nouvelles du Golfe sont toujours satisfaisantes.

A. P.

Dans le résumé que nous avons fait plus haut, nous n'avons pas compris le chiffre accusé par le *Liquidateur*, c. Pioche, mouillé sur rade le 14, avec 52 ou 53,000 morues, dont 11 ou 12,000 du Grand-Banc, le reste du Banquereau. Malheureusement il est le seul qui ait dépassé 1,000 quintaux; le navire le mieux en pêche de tous ceux connus, serait après le *Liquidateur*, le *Gustave*, c. Forcel, qui a livré 942 quintaux: le *Liquidateur*, donnera au moins 1,250 quintaux.

vire, lardoirs de toutes dimensions, cafetières à filtre, verres à coudes pour lampes, manches d'ombrelles, de parapluies et d'en-tout-cas, bouilloires en fonte étamée, passe-purée, soufflets de cuisine, étain fin en baguette et en saumon, et enfin tous objets concernant la ferblanterie.

Ils se recommandent pour la confection de tous les objets nécessaires dans la cuisine d'un ménage et vendront toujours à très-bas prix.

3

A LOUER.

Une maison située rue Granchain, composée ainsi qu'il suit:

Quatre pièces au rez-de-chaussée, cave au-dessous; — quatre jolies chambres, grenier au-dessus.

Cour, jardin, magasin de décharge.

Cette maison est disposée pour tenir commerce.

S'adresser à M^e PONÉE, propriétaire de ladite maison

3—2

M. HENRI COSTE, armateur, a l'honneur de faire part aux intéressés, qu'en vertu d'une procuration générale, il est le seul et unique représentant en cette colonie, de MM. **M^t Appéeceix et J.-B. Damestoy**, négociants à Bayonne; en conséquence, il prie les personnes qui ont des rapports commerciaux avec ces négociants, de vouloir bien, à partir de ce jour, s'entendre avec lui tant pour le mode de paiement, que pour les réclamations ou erreurs qu'ils croiraient utile de faire connaître.

6—6

ANNONCES & AVIS

AVIS

MM. **Allain et Lavissière**, ferblaniers, ont l'honneur d'informer MM. les négociants et habitants de Saint-Pierre, qu'ils ont transféré leur atelier de ferblanterie et chaudronnerie, rue du Barachois (ancienne maison Bidel et Jouault.)

Dans ce nouvel établissement et avec les marchandises qu'ils viennent de recevoir de France, ils s'engagent à fournir, pour vendre en boutique, à MM. les négociants, tous les objets de ferblanterie confectionnés par eux, aux prix les plus modérés.

On trouve chez eux: assortiment complet d'ustensiles de cuisine, (ferblanc, fer battu, fonte étamée et cuivre), moules de pâtisserie, lampes Locatelly, chaînes de balance, seringues en étain fin, verres pour dunettes de na-

HEURES DES PLEINES ET BASSES MERS

à Saint-Pierre

Du 16 au 22 juin 1870.

DATES	PLEINES MERS		BASSES MERS	
	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR
JUIN.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
Jeudi 16	10 00	10 23	4 19	4 35
Vend. 17	10 47	11 10	4 43	5 06
Sam. 18	11 34	11 59	5 30	5 51
Dim. 19	00 24	00 51	6 19	6 45
Lundi 20	1 18	1 48	7 12	7 51
Mardi. 21	2 18	2 50	8 11	8 42
Merc. 22.	3 22	3 53	9 14	9 45

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à l'Hôpital maritime de Saint-Pierre, du 8 au 14 juin 1870.

DATES	HAUTEUR DU BAROMÈTRE en millimètres.		TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE au nord et à l'ombre.		TEMPÉRATURE.	DIRECTION du VENT.	FORCE du VENT.	ÉTAT GÉNÉRAL DU CIEL.	PHÉNOMÈNES DIVERS.
	10 heures du matin.	4 heures du soir.	10 heures du matin.	4 heures du soir.					
8	766	766	8 0	9 8			S.E.	1	Brume.
9	765	765	11 5	14 0			N.-E.	3	Ci.-Ni.
10	763	762	12 0	13 5			N.-O.	3	Ci.-Cu.-Str.
11	760	759	13 0	15 8			N.-O.	4	Ci.-Cu.
12	765	766	9 0	13 5			S.E.	2	Ni.
13	761	760	10 5	10 5			S.E.	2	Ni.
14	760	760	12 0	13 0			S.E.	2	Ni.